

Concours de dessin – « Ce que je préfère l'été » – Edition 2021

« L'été est la saison des grandes vacances, des loisirs, des voyages, ... Nous vous invitons à partager ce qui vous plait le plus l'été. »

Autorisation d'exploitation d'un dessin

Objet de l'autorisation :

Le Dessin figurant en annexe ci-après dénommée « le Dessin ».

Contexte :

La Nantaise d'Habitations dont le siège social est situé à L'Atrium – 1 allée des Hélices – BP 50209 – 44202 Nantes Cedex 02, représentée par son Directeur du Patrimoine, Charlotte de SURVILLE, est l'organisateur d'un concours reposant sur le principe de l'appel à contribution des enfants de locataire afin qu'ils envoient un dessin, par mail à l'adresse concoursdessin@lnh-sa.fr sur le thème de « Ce que je préfère l'été » (ci-après dénommé « le Concours »).

Destination :

Le Dessin a vocation à être exploité et diffusé par l'organisateur, La Nantaise d'Habitations sur ses supports de communication web (site internet et intranet), médias sociaux (Linkedin, Facebook), vidéo et papier (affiches, flyers, lettre aux locataires, lettre interne, rapport d'activité, plaquettes institutionnelles...) dans un but non commercial. Cette exploitation du Dessin est valable pour la communication autour du concours et des actions culturelles engagées par l'entreprise pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première diffusion publique du Dessin faite par La Nantaise d'Habitations.

Le Dessin pourra également être reproduit et imprimé pour être accroché au sein du siège de La Nantaise d'Habitations et /ou dans ses agences, points d'accueil et halls d'immeuble.

Le Dessin pourra également être diffusé sur les supports de communication des partenaires institutionnels de La Nantaise d'Habitations souhaitant valoriser le Concours : les collectivités locales et EPT du territoire, les instances représentatives du secteur HLM (fédération des Entreprises Sociales pour l'Habitat, Union sociale pour l'habitat, etc.), Groupe Action Logement.

La photographie pourra également être reproduite par les médias qui souhaiteraient relayer le Concours sur leurs supports papier, web ou audiovisuel.

Je soussigné(e) Madame/Monsieur (NOM, Prénom),
Représentant légal de l'enfant mineur (NOM, Prénom),.....
Né(e) le A :.....
Demeurant au (adresse complète).....
.....
N° de tél : adresse email :

1/ déclare et garantis que (NOM, Prénom de l'enfant)est l'unique auteur du dessin proposé pour le concours et sélectionné par le jury dans le cadre du concours ;

2/ autorise irrévocablement, à titre gratuit et exclusif La Nantaise d'Habitations et ses partenaires institutionnels à exploiter le dessin en tout ou partie, seul et/ou intégré à d'autres éléments et/ou simplement assemblé à un quelconque autre élément, sans limitation de nombre dans les conditions suivantes :

Territoire : en France (DROM COM inclus) et dans le monde entier pour les nouveaux médias ;
Supports/Médias :

- sur tous supports, sans limitation de nombre, notamment sur tous supports papier édités par La Nantaise d'Habitations (affiches, flyers, publications papier...)
- sur les médias digitaux : sur l'ensemble du réseau internet, en version téléchargeable ou non, sur l'ensemble de l'écosystème digital de La Nantaise d'Habitations en ce compris : sur le site Internet de l'entreprise, le site intranet, ainsi que sur l'ensemble des réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn et ce sous toutes formes notamment, pavés numériques, e-mailings, gif animé, chaînes interactives ou autres ;

Durée d'exploitation du Dessin par La Nantaise d'Habitations : cinq (5) ans à compter de la première diffusion publique du Dessin faite par La Nantaise d'Habitations. Il est expressément entendu que s'agissant du réseau Internet, La Nantaise d'Habitations ne peut contrôler la diffusion qui est faite du Dessin en dehors de ses pages et/ou sites officiels. Le Dessin est donc susceptible d'être visible sur Internet au-delà de la période ci-dessus définie, sans que la responsabilité de La Nantaise d'Habitations ne puisse être recherchée et qu'aucune rémunération ne soit due.

3/ déclare et garantis à La Nantaise d'Habitations et à ses partenaires l'originalité du Dessin et la libre et paisible exploitation des droits cédés au titre de la présente autorisation, de telle sorte que La Nantaise d'Habitations ne puisse en aucun cas être inquiétée par des tiers et que sa responsabilité ne puisse être mise en cause lors de l'exploitation du Dessin telle que prévue aux présentes.

4/ déclare et garantis notamment que le Dessin ne contient aucun élément susceptible de porter atteinte aux droits de tiers tels que droits de la propriété intellectuelle, droits d'auteur, droits des marques etc. Je garantis La Nantaise d'Habitations et ses partenaires contre toute réclamation, poursuite, ou actions éventuelles et toutes condamnations et débours ayant pour objet le Dessin.

5/ déclare et garantis être dûment habilité(e) à accorder la présente autorisation et que La Nantaise d'Habitations n'a aucune autre autorisation à solliciter.

6/ déclare et garantis que je n'ai fait ou ne ferais aucun acte susceptible de compromettre la présente cession de droits ou susceptible d'empêcher ou de gêner la pleine jouissance par La Nantaise d'Habitations des droits qui lui sont accordés par les présentes.

7/ déclare et garantis qu'aucun litige ou procès n'est en cours ni sur le point d'être intenté, mettant en cause les droits sur le Dessin consentis aux termes des présentes.

8/ reconnais que la présente autorisation ainsi que toutes les informations relatives à La Nantaise d'Habitations auxquelles j'aurais pu avoir accès dans le cadre de la participation de (NOM, Prénom de l'enfant)au concours sont strictement confidentielles. Je m'engage à les tenir confidentielles et à ne les divulguer sous aucun prétexte sauf nécessité judiciaire, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la signature des présentes.

9/ autorise gracieusement La Nantaise d'Habitations et ses partenaires à exploiter l'ensemble des attributs de la personnalité de (NOM, Prénom de l'enfant) (notamment son nom, prénom, image, pseudonyme...) dans le cadre de la communication relative au concours, et ce sur tous supports dans le monde entier et pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première exploitation du Dessin par La Nantaise d'Habitations.

10/ m'engage à ne pas utiliser le Dessin à des fins commerciales pendant la durée du concours et sur une durée de six (6) mois après celui-ci.

11/ la présente autorisation est soumise au droit français et, à défaut d'accord amiable en cas de litige, aux juridictions compétentes de Nantes.

Fait à, le

Signature(s) du père, de la mère ou des représentants légaux, précédée(s) de la mention «lu et approuvé, Bon pour accord » :

En deux exemplaires originaux.

ANNEXE : DESSIN